



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-86058>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **25-86058**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Cachan

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : CCAS de la commune de Cachan

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : ACHAT DE PETIT MATERIEL DE RESTAURATION USTENSILES ET VAISSELLE ET DE PRODUITS A USAGE UNIQUE SANS PLASTIQUE ET L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU MATERIEL DE BUANDERIE, D'OFFICE ET DE CUISINE POUR LA VILLE ET LE CCAS DE CACHAN

**Description** : Le présent marché a pour objet l'ACHAT DE PETIT MATERIEL DE RESTAURATION USTENSILES ET VAISSELLE ET DE PRODUITS A USAGE UNIQUE SANS PLASTIQUE ET L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU MATERIEL DE BUANDERIE, D'OFFICE ET DE CUISINE POUR LA VILLE ET LE CCAS DE CACHAN . Les dispositions du CCTP ont pour objet de préciser les conditions d'exécution des prestations. Des échantillons sont demandés pour les lots n° 1 et n° 2. Les lots n° 1 et n° 2 constituent des prestations de fourniture.

**Identifiant de la procédure** : ea6e7b09-7e80-4707-97de-3f112fe2d704

**Identifiant interne** : 2025-08

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50883000 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39221110 Vaisselle

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39311000 Petit matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39310000 Équipement de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39224300 Balais et brosses et autres produits de nettoyage ménager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39220000 Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39222100 Fournitures jetables pour restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39221100 Ustensiles de cuisine

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Cachan

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays :** France

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Bussy le repos

**Subdivision pays (NUTS) :** Yonne ( FRC14 )

**Pays :** France

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 273,200 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 476,000 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 5

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 5

## Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre** : achat de petit matériel de restauration, ustensiles et vaisselles

**Description** : achat de petit matériel de restauration, ustensiles et vaisselles

**Identifiant interne** : 2025-08L1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 50883000 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 39310000 Équipement de restauration

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 39221110 Vaisselle

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 39311000 Petit matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 39221100 Ustensiles de cuisine

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 39221000 Équipement de cuisine

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Cachan

**Subdivision pays (NUTS)** : Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Bussy-le-repos

**Subdivision pays (NUTS)** : Yonne ( FRC14 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 14/12/2025

**Durée** : 1 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 3

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires** : Le montant maximum annuel " commune " est de 20 000 euros HT et le montant estimatif annuel est de 7 000 euros HT. Le montant

maximum annuel " CCAS " est de 2 000 euros HT et le montant estimatif annuel est de 1 000 euros HT.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_1269\\_1108808.html](https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1108808.html)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 23/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 4 Mois

##### Informations relatives à l'ouverture publique :

**Date d'ouverture** : 26/09/2025 à 08:30

**Informations complémentaires** : Le paiement se fait par mandat administratif sur les budgets de la commune et du CCAS. Groupement de commandes entre la commune de Cachan (coordonnateur) et le CCAS de la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande Les prestations de maintenance préventive des lots n° 3, n° 4 et n° 5 sont traités à prix forfaitaires sur le modèle d'un marché ordinaire. L'accord-cadre est conclu à compter du 14/12/2025 jusqu'au 14/12/2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

##### Conditions du marché :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants : 1**

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Cachan

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

**Titre :** achat de produits à usage unique sans plastique

**Description :** achat de produits à usage unique sans plastique

**Identifiant interne :** 2025-08L2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50883000 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39222100 Fournitures jetables pour restauration

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Cachan

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** BUSSY LE REPOS

**Subdivision pays (NUTS) :** Yonne ( FRC14 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 14/12/2025

**Durée :** 1 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le montant maximum annuel " commune " est de 20 000 euros HT et que le montant estimatif annuel est de 7 500 euros HT. Le montant maximum annuel " CCAS " est de 1 000 euros HT et que le montant estimatif annuel est de 300 euros HT.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_1269\\_1108808.html](https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1108808.html)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 23/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 4 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture** : 26/09/2025 à 08:30

**Informations complémentaires** : Le paiement se fait par mandat administratif sur les budgets de la commune et du CCAS. Groupement de commandes entre la commune de Cachan (coordonnateur) et le CCAS de la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande Les prestations de maintenance préventive des lots n° 3, n° 4 et n° 5 sont traités à prix forfaitaires sur le modèle d'un marché ordinaire. L'accord-cadre est conclu à compter du 14/12/2025 jusqu'au 14/12/2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :

Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation** : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Cachan

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :**  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

**Titre :** Entretien et maintenance des matériels de froid

**Description :** Entretien et maintenance des matériels de froid

**Identifiant interne :** 2025-08L3

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50883000 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Cachan

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** BUSSY LE REPOS

**Subdivision pays (NUTS) :** Yonne ( FRC14 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 14/12/2025

**Durée :** 1 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le montant prévisionnel annuel " commune " est de 6 500 euros HT pour les prestations de maintenance préventives. Le montant maximum annuel " commune " est de 35 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " commune " est de 20 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " CCAS " est de 500 euros HT pour les prestations de maintenance préventives. Le montant maximum annuel " CCAS " est de 2 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " CCAS " est de 500 euros HT pour les prestations de maintenance curatives.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_1269\\_1108808.html](https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1108808.html)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 23/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 4 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture** : 26/09/2025 à 08:30

**Informations complémentaires** : Le paiement se fait par mandat administratif sur les budgets de la commune et du CCAS. Groupement de commandes entre la commune de Cachan (coordonnateur) et le CCAS de la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande Les prestations de maintenance préventive des lots n° 3, n° 4 et n° 5 sont traités à prix forfaitaires sur le modèle d'un marché ordinaire. L'accord-cadre est conclu à compter du 14/12/2025 jusqu'au 14/12/2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation** : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

**Organisation chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

**Informations relatives aux délais de recours** : 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le

Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Cachan

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :**  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

**Titre :** Entretien et maintenance des matériels de chaud

**Description :** Entretien et maintenance des matériels de chaud

**Identifiant interne :** 2025-08L4

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50883000 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Cachan

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** BUSSY LE REPOS

**Subdivision pays (NUTS) :** Yonne ( FRC14 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 14/12/2025

**Durée :** 1 An

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le montant prévisionnel annuel " commune " est de 5 000 euros HT pour les prestations de maintenance préventives. Le montant maximum annuel " commune " est de 25 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " commune " est de 10 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " CCAS " est de 500 euros HT pour les prestations de maintenance préventives. Le montant maximum annuel " CCAS " est de 2 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " CCAS " est de 500 euros HT pour les prestations de maintenance curatives.

### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_1269\\_1108808.html](https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1108808.html)

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variante :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 23/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 4 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 26/09/2025 à 08:30

**Informations complémentaires :** Le paiement se fait par mandat administratif sur les budgets de la commune et du CCAS. Groupement de commandes entre la commune de Cachan (coordonnateur) et le CCAS de la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande Les prestations de maintenance préventive des lots n° 3, n° 4 et n° 5 sont traités à prix forfaitaires sur le modèle d'un marché ordinaire. L'accord-cadre est conclu à compter du 14/12/2025 jusqu'au 14/12/2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce

recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Cachan

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :**  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

**Titre :** Entretien et maintenance des matériels de laverie et de buanderie

**Description :** Entretien et maintenance des matériels de laverie et de buanderie

**Identifiant interne :** 2025-08L5

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50883000 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50530000 Services de réparation et d'entretien de machines

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50880000 Services de réparation et d'entretien de matériel d'hôtellerie et de restauration

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Cachan

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** BUSSY LE REPOS

**Subdivision pays (NUTS) :** Yonne ( FRC14 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 14/12/2025

**Durée :** 1 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le montant prévisionnel annuel " commune " est de 2 500 euros HT pour les prestations de maintenance préventives. Le montant maximum annuel " commune " est de 10 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " commune " est de 5 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " CCAS " est de 500 euros HT pour les prestations de maintenance préventives. Le montant maximum annuel " CCAS " est de 2 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives. Le montant prévisionnel annuel " CCAS " est de 1 000 euros HT pour les prestations de maintenance curatives.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_1269\\_1108808.html](https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1108808.html)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 23/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 4 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 26/09/2025 à 08:30

**Informations complémentaires :** Le paiement se fait par mandat administratif sur les budgets de la commune et du CCAS. Groupement de commandes entre la commune de Cachan (coordonnateur) et le CCAS de la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande Les prestations de maintenance préventive des lots n° 3, n° 4 et n° 5 sont traités à prix forfaitaires sur le modèle d'un marché ordinaire. L'accord-cadre est conclu à compter du 14/12/2025 jusqu'au 14/12/2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir

adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Cachan

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :**  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Ville de Cachan

**Numéro d'enregistrement :** 219 400 165 00011

**Adresse postale :** Square de la Libération, BP 60600

**Ville :** CACHAN

**Code postal :** 94230

**Subdivision pays (NUTS) :** Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** affaires.administratives-juridiques@ville-cachan.fr

**Téléphone :** +33 149696969

**Adresse internet :** <https://www.ville-cachan.fr>

**Profil de l'acheteur :** <https://ville-cachan.e-marchespublics.com>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

**Numéro d'enregistrement :** 17770704900017

**Adresse postale** : 43 rue du Général de Gaulle

**Ville** : Melun

**Code postal** : 77008

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-melun@juradm.fr

**Téléphone** : 01 60 56 66 30

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : CCAS de la commune de Cachan

**Numéro d'enregistrement** : 26940009900017

**Adresse postale** : 8 RUE CAMILLE DESMOULINS

**Ville** : CACHAN

**Code postal** : 94230

**Subdivision pays (NUTS)** : Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : affaires.administratives-juridiques@ville-cachan.fr

**Téléphone** : +33 149696968

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0007

**Nom officiel** : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

**Numéro d'enregistrement** : 177500006

**Adresse postale** : 5 rue leblanc

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75911

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de médiation**

8.1 ORG-0000

**Nom officiel :** DEMATIS

**Numéro d'enregistrement :** 45072478600030

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75015

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** contact@dematis.com

**Téléphone :** +33 172365548

**Adresse internet :** www.dematis.com

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 356248e6-fc47-4720-8705-c9b88cb42a6e - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 28/07/2025 à 10:00

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 28/07/2025